

# Les Politiques Et Approches De Gouvernance A La Reserve Naturelle D'itombwe Au Sud-Kivu : Effets Sociaux Et Environnementaux

Sarah Kakondja Chance<sup>1</sup>, Cishunguluka Kanani Amos<sup>2</sup>,  
Mubalama Kahira Léonard<sup>3</sup>, Barhalengehwa Basimine Jules<sup>4</sup>

<sup>1,2,4</sup>Enseignante, Sociologie, Université Officielle de Bukavu

<sup>3</sup>Enseignant, Environnement, Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu

## Résumé :

Cette étude vise à analyser les politiques et approches de gouvernance de la Réserve Naturelle d'Itombwe. Il est ici question de démontrer la nature juridique et leur influence sur la gouvernance de la réserve. De ce fait, le diagramme au SWOT a servi pour de dégager les Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunity (opportunités), Threats (menaces) des approches mobilisées. Par conséquent, il a été démontré que à Itombwe, les politiques et approches de gouvernance sont verticales, déconnectés des savoirs locaux et non encadré par les textes juridiques. Cette situation est à la base de la pression sur les ressources naturelle et à l'absence d'appropriation de la conservation par les acteurs impliqués dans la gouvernance de la Réserve et la fragilité des espèces à protéger.

**Motsclés:** Gouvernance, politique de gouvernance, approche de gouvernance, conservation, Réserve naturelle

## Abstract:

This study aims to analyze the governance policies and approaches of the Itombwe Nature Reserve. It is a question here of demonstrating the legal nature and their influence on the governance of the reserve. As a result, the SWOT digraph was used to identify the strengths, weaknesses, opportunities and threats of the approaches used. Indeed, it has been shown that in Itombwe, governance policies and approaches are vertical, disconnected from local knowledge and not framed by legal texts. This situation is the basis of the pressure on natural resources and the lack of ownership of conservation by the actors involved in the governance of the Reserve and the fragility of the species to be protected.

**Keywords:** Governance, governance policy, governance approach, conservation, nature reserve

## Introduction

Cet article analyse les approches et politiques de gouvernance de la réserve naturelle d'Itombwe. La gouvernance des aires protégées dans les pays du bassin du Congo est au centre de plusieurs initiatives nationales et régionales faisant usage de la gestion participative. En termes d'action, cela renvoie à la création d'une nouvelle institution de gestion multipartite de l'aire protégée qui s'ajoute aux institutions

préexistantes. Toutefois, toutes ces initiatives ne partagent pas la même approche. D'une manière générale, on peut distinguer celles qui procèdent par une offre d'innovation institutionnelle de celles qui privilégient l'émergence d'arrangements institutionnels à partir d'une logique de négociation (Nginguiri, 2003).

Comme le souligne Jacquemot (2010), le cas congolais (RDC), en général, et celui de la Réserve Naturelle d'Itombwe, en particulier, présente à cet égard une situation extrême de résistance aux réformes. Quatre aspects d'étude expliquent cette résistance : 1. La palette des pratiques considérées comme illicites selon les critères des organisations internationales et qui est très large : on y trouve la petite corruption comme la grande, le népotisme, le trafic d'influence, les abus de biens sociaux, le délit d'ingérence, mais aussi le pillage dans ses formes violentes dans les zones de conflit...2. Les modalités de cette « mégestion » publique ont évolué dans le temps pour s'adapter successivement à l'ajustement structurel et de la démocratisation formelle. 3. Cette capacité d'adaptation tient au fait que les pratiques illicites sont en réalité profondément enchâssées dans la société où elles trouvent leur justification pour être en fait la forme dominante de gestion du social et du politique. Les institutions formelles (administration, justice, police, armée...) existent certes, mais elles sont accommodées ou contournées. Il règne une forme d'anomie. 4. Dans un tel contexte, l'agenda de la « bonne gouvernance » se révèle particulièrement ardu.

## **1. Matériels et outils de collecte et de traitement des données**

Cette recherche a utilisé une démarche méthodologique mixte. certains aspects d'étude ont nécessité des entretiens avec certains gestionnaires et certaines autorités locales qui maîtrisent le circuit de gestion de la RNI (d'où la démarche qualitative). Nous avons, également, recueilli quelques avis de la communauté pour plus de détails (aspects quantitatifs).

### **1.1. Méthodologie**

#### **1.1.1. Zone de recherche et détermination des sites d'enquête**

Les données présentées dans cet article ont été collectées dans quatre territoires de Walungu, Fizi, Mwenga et Uvira. Principalement dans les localités et chefferies de Lwindi, Wamuzimu, Basile, Itombwe, Kigogo, Bafulero, kaziba, Munanira, Kirigi (Makobola), Uvira et Lulenge.

La zone de recherche choisie est constituée des quelques groupements se trouvant autour et/ou sein de la Réserve Naturelle d'Itombwe. La RNI se trouve en République Démocratique du Congo, dans la province du Sud-Kivu. En effet, le Massif d'Itombwe est situé au Nord-Ouest du lac Tanganyika (28°02'-29°04'-3°52'S) et s'étend sur une vaste région touchant les territoires administratifs de Mwenga, Uvira, Fizi et Walungu. Exceptionnel par ses caractéristiques géomorphologiques extraordinaires, ces climats varient tropical tempéré et tropical humide, sa position géographique privilégiée à l'intersection de trois principales régions phytogéographiques Guinéo-congolaises, afro montagnarde et zambienne, il est un refuge d'espèces de faune et de flore endémiques menacées (Bisidi et al, 2008). La rédaction de cette étude a nécessité, dans un premier temps, une lecture des documents en rapport avec les politiques de gouvernance et la gestion des aires protégées.

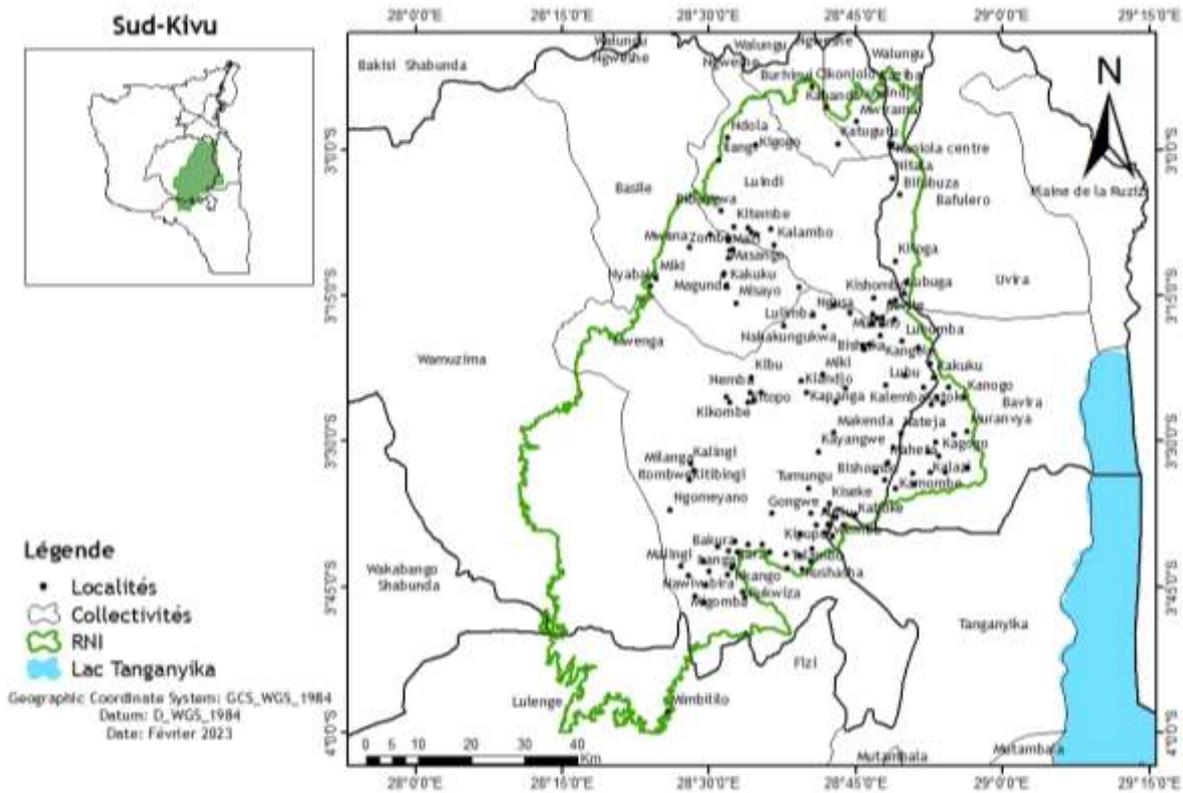


Figure 1 : Carte de la Réserve Naturelle D'Itombwe (RNI) et ses localités

### 1.1.. L'échantillon et les données collectées

Les données qualitatives dans cette enquête ont été réalisées lors de sondage effectué auprès 46 autorités locales, responsables religieux et acteurs locaux dans les sites de recherche choisis en raison de leur influence sur la communauté locale. Compte tenu de l'importance du sujet, l'échantillonnage à boule de neige nous a facilités dans la collecte des données. L'unité de sondage est partie de la branche environnementale du Sud-Kivu afin d'avoir une idée sur les différentes organisations<sup>2</sup>, et/ou parties prenantes œuvrant dans la gouvernance de la RNI. De là, une descente sur le terrain a été organisée en vue d'avoir différents points de vue des acteurs locaux sur les politiques et approches de gouvernance de la Réserve. L'enquête était mixte (qualitative et quantitative), parce qu'on voulait avoir beaucoup d'éléments explicatifs sur les politiques et approches de gouvernance utilisée dans la gouvernance de la Réserve Naturelle d'Itombwe. Ainsi, grâce à des entretiens semi-dirigé, différents thèmes en rapport avec notre objet d'étude ont été proposé pour guider les échanges avec les enquêtés. Les territoires de Mwenga, de Fizi, de Walungu et d'Uvira ont été la cible de cette enquête de suite de leur emplacement par rapport à la Réserve.

La phase qualitative a consisté en des visites sur le terrain pour échanger avec les autorités coutumières, le chef de site de la RNI, les acteurs sociaux et responsables religieux, les responsables des services locaux, les membres des comités locaux de la gouvernance de la RNI afin d'avoir leurs points de vue sur les politiques et approches de gouvernance de la Réserve. Quant à la phase quantitative, pour fixer la taille d'échantillon, nous avons considéré dans une population infinie (c'est-à-dire N est supérieur à 1 000 000 habitants), la taille d'échantillon « n » est estimée grâce à la formule :

$$n = \frac{z^2 \cdot p \cdot q}{e^2} \text{ Avec } q = 1 - p \quad n = \frac{(1,96)^2 \cdot (0,5) \cdot (1-0,5)}{(0,05)^2} \quad n = \frac{0,9604}{0,0025} = 384,16 \cong 384$$

Sur base des données démographiques de l'année 2022 obtenues à la division provinciale de l'intérieur du Sud – Kivu des territoires couvrant la RNI (Mwenga, Fizi, Uvira et Walungu), par chefferie touchée ou se trouvant dans la Reserve, nous avons pu fixer en définitive la taille de notre échantillon à 384. L'analyse et le traitement des données ont été effectués dans les logiciels Sphinx pour la saisie des questions et des réponses, Excel pour le nettoyage des données et jusp pour l'analyse données étudiées.

## 2. Résultats

### 2.1. Etude sociodémographique de la population étudiée

Pour analyser les effets sociaux et environnementaux des politiques et approches de gestion de la RNI, certaines caractéristiques des enquêtées ont été mis en exergue. Il s'agit du territoire, sexe, niveau d'étude, classe d'âge, état civil et l'ancienneté dans le village.

**Tableau n°1: Caractères sociodémographiques de la population étudiée**

Variable	Modalité	Effectif	N	Proportion	p	IC à 95%	
						Borne inf	Borne sup
<b>Territoire</b>	Fizi	29	384	0,076	< .001	0,0512	0,1067
	Mwenga	203	384	0,529		0,4774	0,5795
	Uvira	130	384	0,339		0,2913	0,3883
	Walungu	22	384	0,057		0,0362	0,0855
<b>Sexe</b>	Féminin	157	384	0,409	< .001	0,3593	0,4599
	Masculin	227	384	0,591		0,5401	0,6407
<b>Niveau étude</b>	Analphabète	25	382	0,065	< .001	0,0428	0,0951
	Autre	2	382	0,005		6,35E-04	0,0188
	CO	103	382	0,27		0,2258	0,3171
	Diplômé	133	382	0,348		0,3004	0,3983
	Gradué	49	382	0,128		0,0964	0,166
	Licencié	16	382	0,042		0,0241	0,0671
	Primaire	54	382	0,141		0,108	0,1804
	<b>Etat civil</b>	Célibataire	68	380		0,179	< .001
Divorcé	13	380	0,034	0,0183	0,0578		
Marié	266	380	0,7	0,6512	0,7457		
Veuf	33	380	0,087	0,0605	0,1198		
<b>Classe âge</b>	<= 25	76	384	0,198	< .001	0,1592	0,2413
	26 - 35	121	384	0,315		0,2689	0,3642
	36 - 45	83	384	0,216		0,176	0,2607
	46 - 55	59	384	0,154		0,1191	0,1937
	56 - 65	30	384	0,078		0,0533	0,1097
	66+	15	384	0,039		0,022	0,0636
<b>Classe ancienneté</b>	<= 10	44	384	0,115	< .001	0,0845	0,1508
	11 -20	88	384	0,229		0,1881	0,2745

	21 - 30	136	384	0,354		0,3063	0,4043
	31 - 40	54	384	0,141		0,1074	0,1795
	41 - 50	34	384	0,089		0,0621	0,1215
	51+	28	384	0,073		0,049	0,1037

Source : nos enquêtes sur le terrain en 2023

De ce tableau 1; la majorité des personnes enquêtées sont du territoire de Mwenga (52,9%), suivi d’Uvira (33,9%), de Fizi (7,6%) et de Walungu (5,7%). Les hommes étaient plus nombreux que les femmes (soit 59% des hommes et 40,9% des femmes), par rapport au niveau d’étude ; les diplômés sont majoritaires dans cette étude, ils représentent 34,8% de l’échantillon ; Par rapport à l’âge, la classe d’âge de 26 à 35 est constituée de 31,5%, la tranche de 36 à 45 représente 21,6%, cette de 66 ans et plus, couvre 0,3 de l’échantillon. L’ancienneté étant une variable importante pour cette étude, ceux qui ont fait entre 20 et 30 ans sont plus nombreux soit 35,4%, suivi de ceux qui ont fait entre 11 et 20 ans, 22,9%. Ceux qui ont fait plus de 50 ans représentent 7%.

Tableau n°2: Comparaison de l'ancienneté en fonction des territoires

Variable	$\chi^2$	ddl	P
Ancienneté dans le village	18,9	3	<,001

Source : nos enquêtes sur le terrain en 2023

Pour raison analytique, nous rapprochons les données en rapport avec l’ancienneté dans le milieu par rapport aux différents territoires enquêtés pour en dégager les ressemblances et les différences dans les figures suivantes.

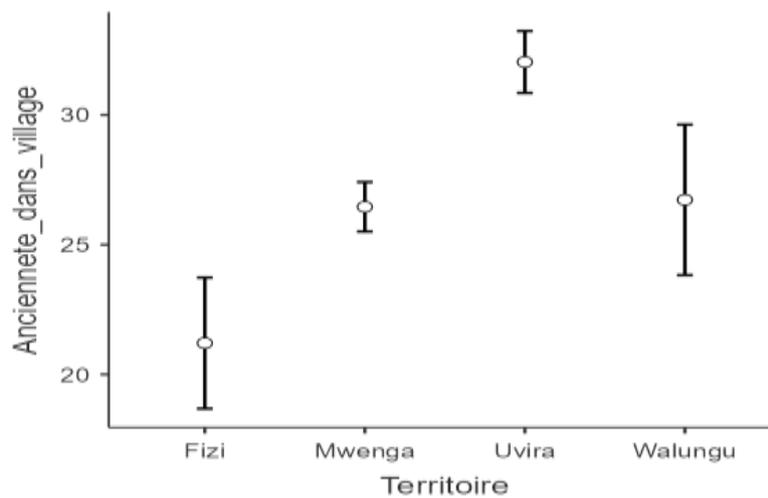
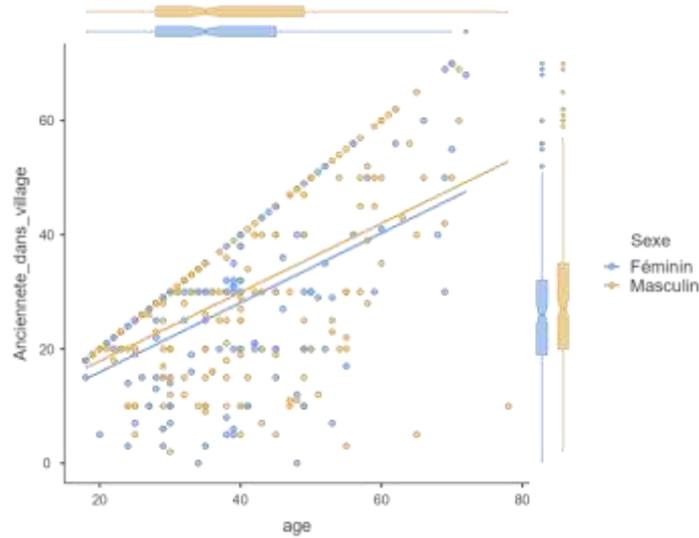


Figure 2: comparaison de l'ancienneté deux à deux (Test post-hoc)

De cette figure on peut constater que, les enquêtés du territoire d’Uvira sont plus anciens que ceux de Mwenga et de Walungu. Ils sont plus en contact avec cette Réserve. Remarquons que ceux de Fizi sont plus jeunes que ceux des autres territoires.



**Figure 3: Relation entre âge et ancienneté dans le milieu de vie**

Il s’observe une relation forte et significative entre l’âge des habitants et leur ancienneté dans le milieu qu’ils soient du sexe féminin ou masculin ( $r=0,58$  ;  $p<0,05$ ). Plus la personne est âgée, plus il est ancien, plus il a fait longtemps dans le milieu.

La population vivante autour et au sein de la RNI est attachée et dépend des ressources de leur milieu pour les besoins vitaux de la communauté locale. Ci-dessous la répartition des activités des enquêtés par territoire.

**Tableau n°3: Répartition des activités des enquêtés par territoire**

Activité principale	Territoire				Total	$\chi^2$	dll	p
	Fizi	Mwenga	Uvira	Walungu				
Agent de l'Etat	0,0 %	1,8 %	1,6 %	1,3 %	4,7 %	78,8	30	< ,001
Agriculture	3,4 %	22,5 %	10,4 %	0,5 %	36,8 %			
Chasse	0,3 %	0,3 %	0,5 %	0,0 %	1,0 %			
Elevage	0,3 %	1,3 %	2,1 %	0,3 %	3,9 %			
Enseignement	1,3 %	10,7 %	8,1 %	2,3 %	22,5 %			
Exploitation minière	0,5 %	0,5 %	0,0 %	0,0 %	1,0 %			
Humanitaire	0,0 %	1,8 %	4,4 %	0,0 %	6,3 %			
Petit commerce	1,0 %	7,0 %	1,6 %	1,0 %	10,7 %			
Pêche	0,0 %	0,8 %	0,0 %	0,0 %	0,8 %			
Sans activité	0,8 %	5,7 %	5,2 %	0,0 %	11,7 %			
Transporteur	0,0 %	0,5 %	0,0 %	0,0 %	0,5 %			
<b>Total</b>	<b>7,6 %</b>	<b>53,0 %</b>	<b>33,9 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>100,0 %</b>			

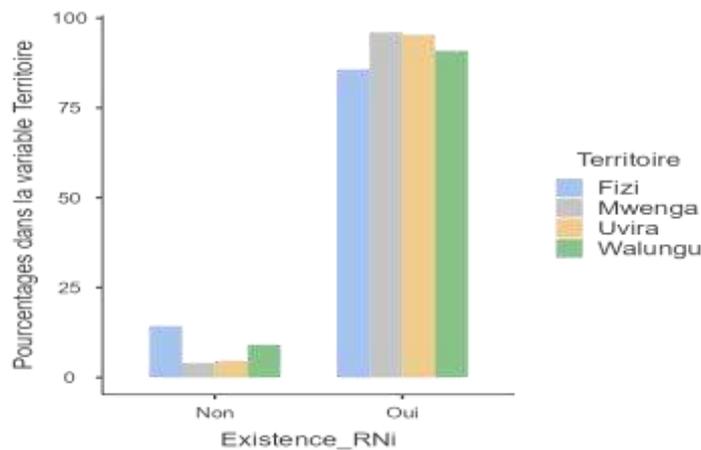
Source : nos enquêtes sur le terrain en 2023

En s’intéressant à la répartition des différentes activités de la population dans de différents territoires, il

ressort que les activités les plus pratiquées par nos enquêtées sont l’agriculture (36,8%) et l’enseignement (22,5%). L’exploitation minière et la chasse sont exercées chacun par 1% de l’échantillon. Le transport et l’activité de pêche (respectivement 0,5 et 0,8%) sont les moins pratiqués, en général, comme le montre le tableau n° 3. En comparant les territoires, il se dégage (selon le même tableau) une différence significative ( $\chi^2=78,8$  ;  $dl=30$  et  $p<0,05$ ).

### 2.2.Perceptions communautaires à l’égard de la gestion de la RNI

La compréhension du mode de gestion de la RNI par la communauté environnante est capitale pour cette étude dans la mesure où l’un des mécanismes de légitimation de la réserve et la stimulation de la participation aux politiques et approches de conservation par les communautés est la gouvernance de l’aire concernée. Nous préférons commencer par savoir si les enquêtés avaient une connaissance de l’existence de la RNI et de là, jauger leur opinion sur sa gestion. La figure ci-dessous permet de répondre à la question relative à la connaissance de cette réserve par les populations environnantes. Ci – après les éléments descriptifs à ce sujet.



**Figure 1: Connaissance de l’existence de la RNI dans le milieu de vie des enquêtés**

La RNI est un écosystème connu, plus à Mwenga, Uvira qu’à Fizi et Walungu. La raison étant liée à l’accessibilité par la population à la Reserve de suite de l’implantation humaine, à la distance à parcourir avant d’atteindre la Reserve et aux différentes activités socio-culturelles qui s’y déroulent chaque année pour la survie de la communauté.

L’appréciation de la gestion de la RNI par les enquêtés a été dégagé dans le tableau ci-après

**Tableau n°4: Gestionnaires et appréciation de la gestion de la RNI par les enquêtés**

Gestion de la RNI	Appréciation de la gestion de RNI					Total	Exact F p
	Assez bien	Bien	Médiocre	Mauvais	Très bien		
Chefs locaux	1,087 %	0,543 %	0,000 %	2,717 %	0,543 %	<b>4,891 %</b>	<0,05
Chefs locaux, RNI	0,000 %	0,000 %	0,272 %	0,000 %	0,000 %	<b>0,272 %</b>	
Communauté locale	0,000 %	0,272 %	0,000 %	0,272 %	0,000 %	<b>0,543 %</b>	

Gouvernement	0,815 %	0,000 %	4,348 %	4,891 %	0,000 %	<b>10,054 %</b>	
Gouvernement et ONG local	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,272 %	0,000 %	<b>0,272 %</b>	
ICCN	3,533 %	1,630 %	14,674 %	32,065 %	0,000 %	<b>51,902 %</b>	
ICCN et gouvernement	0,272 %	0,000 %	6,522 %	10,598 %	0,000 %	<b>17,391 %</b>	
ICCN et la Communauté	0,000 %	0,543 %	0,000 %	0,272 %	0,000 %	<b>0,815 %</b>	
ICCN, ONG, Chefs locaux	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,272 %	0,000 %	<b>0,272 %</b>	
ICCN,RNI	0,000 %	0,000 %	0,272 %	0,815 %	0,000 %	<b>1,087 %</b>	
ICCN/Chefs locaux	0,543 %	0,000 %	0,000 %	0,815 %	0,000 %	<b>1,359 %</b>	
ICCN/ONG local	0,000 %	0,000 %	1,630 %	6,793 %	0,000 %	<b>8,424 %</b>	
ONG locale	0,000 %	0,272 %	0,000 %	0,543 %	0,000 %	<b>0,815 %</b>	
ONG/Chefs locaux	0,272 %	0,000 %	0,543 %	0,000 %	0,000 %	<b>0,815 %</b>	
Partisans d'Uvira	0,000 %	0,272 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	<b>0,272 %</b>	
RNI	0,000 %	0,000 %	0,272 %	0,000 %	0,000 %	<b>0,272 %</b>	
je ne sais pas	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,543 %	0,000 %	<b>0,543 %</b>	
<b>Total</b>	<b>6,522 %</b>	<b>3,533 %</b>	<b>28,533 %</b>	<b>60,870 %</b>	<b>0,543 %</b>	<b>100,000 %</b>	

Source :nos enquêtes sur le terrain en 2023

Sur 384 enquêtés,51,9% soutiennent que la RNI est gérée par l’ICCN,17,3% soutiennent que c’est l’ICCN et le gouvernement qui gèrent la RNI,10% pensent que c’est le gouvernement central qui gère cette réserve ;0,5% estime que c’est communauté qui gère la RNI et 0,5% de l’échantillon ne sait rien de la gestion de la RNI.A propos de l’appréciation de la gestion de la RNI, il se dégage que 60,8% des enquêtés estiment que la gestion de la RNI est mauvaise , 28,5% trouvent que la gestion de la RNI est médiocre, la gestion de la RNI est assez bien pour 6,5%,et enfin, paraît très bonne pour 0,5%.En effet, il faut noter que les enquêtés ont soutenu en majorité que la gestion de la RNI est mauvaise parce que non seulement ils ne sont pas associés à la gestion de la dite Reserve, mais aussi ,les gestionnaires gèrent à distance sans s’imprégner de la situation sur terrain.

### 2.3.Analyse de l’impact de la création de la RNI sur la communauté et le développement du milieu

La RNI a d’effets significatifs sur la population au sein et au tour de la Reserve. Cependant, ceux-ci dépendent de la position des enquêtés face aux avantages et/ou désavantages tirés en rapport avec les infrastructures (scolaires, routières, sanitaires) en place, l’accès aux ressources, l’octroi des emplois, l’exercice des certaines activités utiles à la survie, au respect des droits de l’homme ...Bref, l’analyse de l’impact de la RNI sur le milieu est un aspect important de cette étude.

**Tableau 5: Impact socio-économie de la RNI sur la population**

Impact	Territoire					Total	$\chi^2$	ddl	p
	Fizi	Mwenga	Uvira	Walungu					
Moyennement signifiant	0,5 %	6,1 %	2,6 %	2,6 %	11,9 %	106	12	<,001	
Rien	6,3 %	43,7 %	15,3 %	1,9 %	67,2 %				

<b>Très insignifiant</b>	0,8 %	2,6 %	14,3 %	1,3 %	19,0 %			
<b>Très signifiant</b>	0,0 %	0,3 %	0,3 %	0,0 %	0,5 %			
<b>Signifiant</b>	0,0 %	1,1 %	0,3 %	0,0 %	1,3 %			
<b>Total</b>	7,7 %	53,7 %	32,8 %	5,8 %	100,0 %			

Source : nos enquêtes sur le terrain en 2023

De ce tableau sur l'impact de la RNI sur le développement au niveau communautaire, notons que 67,2% des personnes enquêtées estiment qu'il n'y a aucun impact de la RNI sur la communauté locale, 19% pensent que l'impact est insignifiant, 11,9% pensent que c'est moyennement signifiant, 0,5% pense que l'impact est très signifiant et 1,3% soutient que l'impact est signifiant. En effet, la majorité des enquêtés estiment qu'il n'y a pas d'impact car ne gagnent pas des efforts de la conservation dans leur milieu et pensent qu'ils sont marginalisés, cependant, il est important de noter que leur appréciation est aussi liée de leur niveau d'étude et/ou au types d'activités entrepris dans le milieu. Les avantages et désavantages de la RNI sont fonction de l'analyse de l'impact de la RNI sur la communauté locale.

**Tableau n°6: Avantage et désavantages de la RNI sur le développement local**

								<b>Intervalle de confiance à 95%</b>	
	<b>Modalité</b>	<b>N</b>	<b>Total</b>	<b>Proportion</b>	<b>X<sup>2</sup> ou F-exact</b>	<b>ddl</b>	<b>p</b>	<b>Borne inf</b>	<b>Borne sup</b>
<b>Avantages de la RNI</b>	Aucun	21	372	0,575	548,258	5	< .001	0,52326	0,6261
	Conservation de nos ressources naturelles	85	372	0,228				0,18679	0,2746
	Constructions des hôpitaux	1	372	0,003				6,81E-05	0,0149
	Création de l'emploi	63	372	0,169				0,13266	0,2114
	Réhabilitation des routes	1	372	0,003				6,81E-05	0,0149
	Favorise le tourisme	8	372	0,022			0,00933	0,0419	
<b>Promoteurs de ces avantages</b>	Autre	4	295	0,014	1318,819	6	< .001	0,00371	0,0344
	Chefs locaux	59	295	0,2				0,15588	0,2503
	Gouvernement central	64	295	0,217				0,17127	0,2684
	ONG locale	27	295	0,092				0,0611	0,1304

								8	
	RNi	15	295	0,051				0,02873	0,0825
	WWF	126	295	0,427				0,36996	0,4858
<b>Désavantages de la RNi</b>	Délocalisation de la communauté jadis occupant la partie devenue réserve	8	378	0,021	958,037	6	<.001	0,00918	0,0413
	Insécurité et menaces	10	378	0,026				0,01276	0,0481
	Pauvreté suite la création de la RNi	6	378	0,016				0,00585	0,0342
	Perte des champs cultivables	97	378	0,257				0,21332	0,3038
	Perte des zones d'exploitation minière situées dans la RNi	6	378	0,016				0,00585	0,0342
	Restriction d'accès aux ressources naturelles dans RNi	1	378	0,003				6,70E-05	0,0147
	Restriction d'accès aux ressources naturelles dans RNi	250	378	0,661				0,61122	0,709

**Source : nos enquêtes sur le terrain en 2023**

De ce tableau n° 6 ; par rapport à l'avantage de la RNi, 57,5% des enquêtés ne trouvent aucun avantage dans la conservation de la RNi ; pour 22,8 % des enquêtés, la RNi les aide à conserver les ressources naturelles, 16,9% pensent qu'il participe à la création d'emploi, 2,2% soutiennent que la RNi favorise le tourisme et 0,3 d'enquêtés soutiennent qu'il construit les hôpitaux dans le milieu et réhabilite les routes. Quant aux désavantages, 66,1% d'enquêtés trouvent la restriction d'accès aux ressources naturelles passe en première position de désavantage de la RNi, suivi de la perte des champs cultivables soutenu par 25,7% d'enquêtés, et de l'insécurité et menaces(2,6%), délocalisation de la communauté(2,1%), perte de

zone d'exploitation minière et la pauvreté est soulevé par 0,6% d'enquêtés. En effet, WWF serait promoteur des actions du développement dans le milieu tel que soutenu par 44% d'enquêtés. 21, 7% pensent que c'est le gouvernement central. 9,2% pensent que c'est l'ONG locale, pour 5,1% c'est la RNI, les autres (0,1%) et les chefs locaux (2%). En général, l'appréciation des avantages de la RNI sur la communauté est lié aux conditions de vie misérables de la communauté locale qui sont affectés dans leurs secteurs de vie, notamment à travers l'interdiction à la chasse de certains animaux protégées, cueillette, exploitation minière, commerce de bois, agriculture, ... Pour bien appréhender les avantages tirés de la RNI, il s'avère nécessaire de les vérifier par territoires étudié.

**Tableau n°7: Analyse des avantages de la RNI en fonction des territoires enquêtés**

Avantages de la Rni	Territoire				Total	F-exact	ddl	p
	Fizi	Mwenga	Uvira	Walungu				
Aucun	7.1 %	69.7 %	58.9 %	4.5 %	57.5 %	184	15	< .001
Conservation de nos ressources naturelles	14.3 %	12.6 %	39.5 %	31.8 %	22.8 %			
Constructions des hôpitaux	0.0 %	0.0 %	0.8 %	0.0 %	0.3 %			
Création de l'emploi	57.1 %	16.2 %	0.8 %	63.6 %	16.9 %			
Réhabilitation des routes	0.0 %	0.5 %	0.0 %	0.0 %	0.3 %			
Favorise le tourisme	21.4 %	1.0 %	0.0 %	0.0 %	2.2 %			
<b>Total</b>	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %			

Source : nos enquêtes sur le terrain en 2023

De ce tableau n°7, sur les avantages de la RNI dans les territoires; seuls 0,8% d'enquêtés d'Uvira pense que c'est la RNI qui construit les hôpitaux dans le milieu et 0,5 de Mwenga soutient que la RNI réhabilite les routes dans le milieu. Cependant, 69,7% d'enquêtés de Mwenga ; 58,9 d'Uvira ; 7,1% de Fizi et 4,5% de Walungu pensent que la RNI n'a aucun avantage socioéconomique dans leur milieu. La conservation des ressources naturelles est soutenue par 39,5% d'enquêtés d'Uvira, 31,8% de Walungu, 14,3% de Fizi et 12,6% de Mwenga. La création d'emploi est soutenu à 63,6% par les enquêtés de Walungu, 57,1% de Fizi, 16,2% de Mwenga et 0,8% d'Uvira. 21, 4% d'enquêtés de Fizi et 1% de Mwenga pensent que la RNI favorise le tourisme. Par contre, les désavantages de la création de la RNI par territoire sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°8: Aperçu des désavantages de la RNI par territoire**

Désavantages de	Territoire				Total	F-	ddl	p
	Fizi	Mwenga	Uvira	Walungu				

RNI						exact		
Délocalisation de la communauté jadis occupant la partie devenue réserve	3.4 %	3.0 %	0.0 %	4.5 %	2.1 %	136	18	<.001
<b>Insécurité et menaces</b>	24.1 %	0.5 %	0.0 %	9.1 %	2.6 %			
<b>Pauvreté suite la création de la RNi</b>	13.8 %	0.5 %	0.0 %	4.5 %	1.6 %			
<b>Perte des champs cultivables</b>	3.4 %	35.5 %	14.5 %	27.3 %	25.7 %			
<b>Perte des zones d'exploitation minière situées dans la RNi</b>	6.9 %	2.0 %	0.0 %	0.0 %	1.6 %			
<b>Restriction d'accès aux ressources naturelles dans RNi</b>	0.0 %	0.5 %	0.0 %	0.0 %	0.3 %			
<b>Restriction d'accès aux ressources naturelles dans RNi</b>	48.3 %	58.1 %	85.5 %	54.5 %	66.1 %			
<b>Total</b>	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %			

**Source :nos enquêtes sur le terrain en 2023**

De ce tableau n° 8, sur les désavantages de la RNI par territoire, il se dégage que 85,5% d'enquêtés d'Uvira, 54,5% de Walungu, 58,1% de Mwenga et 48,3% de Fizi trouvent que la restriction d'accès aux ressources naturelles au sein de la RNI est un désavantage de la conservation de la RNI. La perte des champs cultivables est soutenue par 35,5% d'enquêtés de Mwenga, 27,3% de Walungu, 14,5% d'Uvira, 3,4% de Fizi. La délocalisation de la communauté jadis occupant la partie devenue RNI est évoquée à Mwenga (3%), de Fizi (3,4%) et 4,5% de Walungu. Pour leur part, 6,9% d'enquêtés de Fizi et 2% de Mwenga pensent que la perte des zones d'exploitation minière est un désavantage de la conservation de l'espace RNI. Par conséquent, il s'observe la pauvreté dans le milieu pour Fizi (13,8%), Mwenga (0,5%) et Walungu (4,5%) et menaces et insécurité pour Fizi (24,1%), Mwenga (0,5%) et Walungu (9,1%).

Afin de mieux analyser la gestion de la RNI et avoir plus de détails sur l'appréciation de la communauté locale sur la gestion de la RNI et l'intérêt que ceux-ci tire de la RNI, nous présentons le tableau suivant :

**Tableau n°9: Relation entre le paramètre sociodémographique, la gestion et l'intérêt de la RNI dans le milieu**

R <sub>s</sub>	Age	Ancienneté	Niveau d'étude	Appréciation de la gestion	Impact de la RNI
Ancienneté	0,504***	—			
	<,001	—			
Niveau d'étude	0,117*	0,052	—		
	0,022	0,313	—		
Appréciation de la gestion	0,071	0,22*	-0,005	—	
	0,163	<,001	0,925	—	
Impact de la RNI	0,014	0,15*	0,009	0,186***	—
	0,792	0,003	0,867	<,001	—
Avantage de la RNI	-0,111*	-0,063	0,053	-0,003	-0,016
	0,029	0,22	0,303	0,958	0,751

Note. \* p < .05, \*\* p < .01, \*\*\* p < .001

**Source : nos enquêtes sur le terrain en 2023**

L'appréciation de la gestion de la RNI dépend significativement du niveau d'études, de l'âge des enquêtés et de l'ancienneté dans le village. Toutefois, Il sied de constater que par rapport à l'ancienneté, à Mwenga et à Uvira, certains enquêtés n'avaient pas encore fait une année dans le village cible, du fait qu'ils sont des déplacés de guerre ou du fait de l'accaparement de leur village pour raison de conservation de l'espace RNI, soit pour des raisons professionnelles, soit au mariage ou autres.

### 3. Discussion des résultats

#### 3.1. Une pression humaine sur les ressources naturelles au sein de la RNI

La pression sur les ressources naturelle, en RDC, en général, et à Itombwe, en particulier, résulte des conditions difficiles des populations environnantes exacerbées par la pauvreté et la croissance démographique rapide. « Les conditions de vie des riverains se sont détériorées depuis que les organisations s'intéressent à la RNI »<sup>1</sup>. Les situations de marginalité sociale s'accroissent de suite des interdits dû à la conservation de cette espace qui, servait jadis, à la chasse, l'exploitation minière, la cueillette pour la population locale (tableau 8). Cependant, le modèle de développement dominant exclut chaque jour la communauté locale (tableau 4). Des ruptures manifeste, de manière violente, d'autres sont latentes, menacent d'exploser, parallèlement, des initiatives de solidarité se recherchent et se multiplient. Les politiques mises en place par les institutions publiques amènent les professionnels du social à conduire les interventions de plus en plus complexes. Des actions collectives conduites par les populations concernées émergent non sans difficulté (Dumas et séguier, 2004). La réserve naturelle d'Itombwe abrite plusieurs ressources naturelles nécessaire pour la survie de la population et auxquelles la population n'a pas accès parce qu'elles sont intégralement protégées. Selon la Banque mondiale, la RDC est l'une des cinq nations les plus pauvres du monde. En 2022, environ 62 % de la population du pays, soit 60 millions de personnes vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour. Ainsi, près d'une

<sup>1</sup> Perception partagée par l'ensemble des enquêtés rencontrés sur le terrain

personne sur six en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC (sur [www.banquemonddiale.org](http://www.banquemonddiale.org)). Comme le démontre CAFI, plus de deux tiers de la population congolaise vit en milieu rural et dépend directement des zones forestières pour vivre. Une grande partie de sa population vit dans une pauvreté multidimensionnelle : 15,5 millions de personnes vivent dans une insécurité, ([www.cafi.org](http://www.cafi.org) consulté le 2/9/ 2022). A cela s'ajoute, des raisons culturelles, historiques et ancestrales pour lesquelles, la communauté locale revendique les terres et certaines ressources incluses dans la RNI parce que attachés à ces derniers. D'où le problème d'exploitation illégale des ressources au sein de la Réserve et de destruction des forêts suite aux conditions de vie difficile qui entrave actuellement la gouvernance de la RNI et qui est même à la source des conflits entre les gestionnaires du sites et certains chefs coutumiers à Mwenga.

Un autre aspect de l'hostilité des populations à l'égard des parcs nationaux et des aires protégées est la revendication visant la réduction ou même l'élimination des aires protégées, afin de libérer des terres pour leurs besoins. Comme souligné ci-haut dans le tableau 4 et déclaré par un leader d'Itombwe : « l'idée de la conservation est venue du peuple mais l'ICCN s'est approprié cette idée, la logique qu'on pensait était de gérer la Réserve de façon communautaire<sup>2</sup>», l'absence d'implication des communautés locales à la gouvernance de la RNI, et toutes les gammes des revendications communautaires suivent deux grandes orientations : le déclassement pur et simple des aires protégées, attitude qui traduit un rejet catégorique de l'existence du domaine réservé (attitude de certaines communautés autour et au sein de la RNI parce ce que non associé à la gestion) et une tendance plus modérée qui reste favorable à l'existence des zones protégées, tout en laissant les populations continuer à exercer leur droit d'usage des terres. La conservation des aires protégées est compromise non seulement dans les zones à forte densité de la population mais aussi lorsque la surveillance n'est pas accrue (Mengue-Medou, 2002).

### **3.2. Politiques et approches verticales à Itombwe**

La perspective verticale sur la gouvernance se centre sur la nature des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques ; et met l'accent sur la variété croissante des acteurs et des contextes institutionnels qui président à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques (Enjolras, 2010). A la RNI, le schéma se présente comme suit : de l'autorité au pouvoir hiérarchique (reprenant tous les acteurs impliqués dans la gouvernance). Le mode de décision est autoritaire, c'est -à-dire pris au niveau supérieur sur les différents partenaires considérés comme des sujets. C'est la hiérarchie et le pouvoir central qui assure la coordination des actions des acteurs intervenant dans la gouvernance de la RNI, il n'y a aucune autonomie en ce qui concerne les différents acteurs concernés. Des décisions importantes sont prises par les autorités gouvernementales et les gestionnaires de la RNI sans consultation de certaines communautés<sup>3</sup> (tableau 4). Les autorités publiques doivent rendre des comptes sur les ressources utilisées, souvent importantes, ainsi que sur le capital politique investi dans les systèmes de gestion de la réglementation. Il devient de plus en plus important de mesurer les performances de la gestion de la réglementation, en mesurant l'écart entre les politiques de la réglementation, telles qu'elles sont énoncées sur le plan des principes, et leur efficacité réelle (OCDE, 2010). Au regard des traditions de relations verticales et hiérarchiques. Les rapports de tutelle, juridiques, mais qui sont surtout techniques et financiers en pratique, perdurent fortement. De surcroît, la fragmentation des modalités participatives ouvertes ici ou là reproduit la spécialisation des politiques

<sup>2</sup> Propos d'un chef du village kipupu à Itombwe  
Point de vue soutenue par la majorité d'interviewé dans tous les territoires visités

publiques et les cloisonnements, au regard des grands débats politiques (Gaudin et vairel, 2019). Ainsi, il s'observe que, les agents publics créent des lenteurs et des tracasseries uniquement dans le but de percevoir des pots-de-vin. C'est également omettre de voir qu'elle instaure des mécanismes d'exclusion dans l'accès aux ressources et qu'elle engendre des pertes dans la qualité des services fournis (Jacquemot, 2010). Selon certains notables rencontrés sur le terrain, les canaux de communication ne sont pas bons, ils notent la quasi inexistence des réunions sur la gestion de la RNI qui ne permettent pas à tous les acteurs de participer à la gestion de la Réserve. Par conséquent, les gestionnaires de la RNI reçoivent les ordres de la hiérarchie et les appliquent directement<sup>4</sup>.

### **3.3. La RNI, un écosystème non encadré par les textes juridiques**

En effet, le gouvernement de la RDC a créé une aire protégée dans le Massif d'Itombwe dénommée la Réserve Naturelle d'Itombwe (RNI en sigle) par le Décret N°038/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 11 octobre 2006. Cependant, celui-ci a été entaché de plusieurs irrégularités, tel le problème de limites, absence de son autonomie juridique de suite de l'absence du décret tenant compte des limites et du contexte local de la RNI. Selon le bureau de la société civile, branche environnemental du Sud-Kivu et certains acteurs locaux de Mwenga, Fizi, Uvira et Walungu, la RNI connaît un problème d'application effective de son cadre juridique et réglementaire, c'est-à-dire, qu'il a un problème des limites et ne respecte pas la configuration telle que souhaité par les communautés locales, rapportent-ils. En effet, Il existe un certain nombre d'obstacles à la gouvernance efficace du secteur de la conservation en RDC. L'un des obstacles principaux est que, bien que le code environnemental et les traités pertinents interdisent théoriquement l'exploitation minière. Il en est autrement dans la pratique et les contradictions dans la législation entraînent d'importants vides juridiques. Par exemple, la loi relative à la conservation de la nature de 1969 et la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement de 2011 sont clairs sur le fait qu'aucune activité incompatible avec la conservation de la nature ne doit avoir lieu dans les parcs nationaux (art 3) et sur le fait les activités nuisibles à l'environnement dans les aires protégées sont interdites(art33), (Weinberg et al,2013). Or, de par les conditions de vie misérables des populations autour et au sein de la RNI, il s'observe une pression sur les ressources naturelles au sein de la réserve(tableaux 5 et 3). En outre, au-delà des défis sociaux et environnementaux existant, des avancées significatives s'annoncent, en rapport avec le projet du corridor Vert du Kivu-Kinshasa<sup>5</sup>, la loi 24/020 du 30/12/2024 et complétant la loi n°14/003 du 11/02/2024 relative à la conservation de la nature en RDC, introduisant ainsi une réforme de la législation en rapport avec la conservation de la nature.

### **3.4. RNI, une ressource Déconnectée des savoirs locaux**

En effet, selon les enquêtés interviewés, les savoirs locaux de la communauté sur la conservation de la RNI ne sont pas pris en compte, et pourtant, « la motivation de base de la conservation de la RNI était venue du peuple, malheureusement, avec sa reconnaissance comme Réserve, le peuple s'est vu écarté de la gestion, or la communauté conservait certaines espèces animales et végétales de façon traditionnelle<sup>6</sup> et cela était sans conséquence sur les écosystèmes protégées». Comme souligné ci-haut, « la communauté locale n'est plus invitée à des réunions pour discuter des problèmes réels pouvant faciliter

<sup>4</sup> Cependant selon le chef de programme de WWF, une réunion doit être organisée une fois l'an pour discuter de la gestion de la RNI et du développement du milieu

<sup>5</sup> Ce projet prévoit de s'étendre sur 1 demi-million de kilomètre carrés, de mettre en place des initiatives jumelles pour la restauration environnementale à la lutte pour la paix, mettre l'économie verte sous les projecteurs, renforcer les opportunités de croissance durable grâce aux engagements de la RDC souscrits dans les accords de Paris

<sup>6</sup> Point de vue soutenu par les acteurs sociaux rencontrés à Itombwe et à Kigoma en 2023.

une expression communautaire sur la gestion de l'écosystème, les gestionnaires de la RNI gère à distance, ils n'arrivent pas sur le terrain »<sup>7</sup>.

En outre, l'équipe chargée de la gouvernance de la RNI travaille avec les comités locaux sur la sensibilisation des communautés pour la conservation de l'espace Itombwe. Ils organisent des réunions une fois par an pour discuter de la gouvernance de la RNI avec l'équipe de direction venue de la ville. Du nord au sud, certains enquêtés soutiennent que « Même si je travaille pour elle, les organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant pour la conservation ne nous ont pas aidés, elles sont venues nous diviser parce que ce sont nos frères qui travaillent pour la RNI qui se comportent en tortionnaires face à la communauté locale<sup>8</sup> », en plus dans le même ordre d'idée selon certains enquêtés, les ONG sont importés dans les zones pour mater la population<sup>9</sup>. Par ailleurs (tableaux 5 et 4), souvent, les praticiens du développement, qu'ils travaillent dans leur collectivité ou qu'ils soient expatriés, estiment que seuls les professionnels hautement spécialisés peuvent jeter une lumière nouvelle sur les problèmes complexes associés à la gestion des ressources locales... L'expertise technique de l'extérieur qui met en valeur le savoir local, inspire l'action locale et favorise les initiatives menées par les collectivités locales (Tyler, 2006). Comme illustre Bambu (2015) « Les populations riveraines subissent la réglementation nationale liée à la conservation, elle-même l'émanation des engagements internationaux du domaine de l'environnement... les dispositions internationales sur l'environnement conditionnent facilement le contenu de la réglementation nationale, sans qu'on ait fait au préalable une analyse approfondie des particularités locales. »

En revanche, ces derniers n'ont pas la confiance de populations. Ce qui cause le problème d'appropriation de la conservation par la communauté locale et la fragilité des espèces à protéger de suite de l'absence d'alternative socioéconomique de la population par rapport à la conservation. Comme le démontre Mweze (2020) et en accord avec nos résultats trouvés à Itombwe, l'absence de canaux de communication, les Comités de Conservation Communautaire (CCC) censés mobiliser les communautés locales à s'approprier la dynamique de conservation manquent de légitimité à l'échelle communautaire et dysfonctionnent par manque d'autonomie fonctionnelle et financière. En plus, pour créer un environnement sûr, toutes les menaces de mort, d'exclusion du groupe et d'emprisonnement perçues doivent être prises en compte. Il est vital de permettre aux membres de la communauté les moins visibles, les moins puissants et les plus marginalisés de participer parce qu'ils peuvent avoir des besoins et des problèmes particuliers en vue de les arrimer aux besoins de conservation de l'aire protégée. Lorsqu'une agence et la communauté ont une perception différente des menaces. Il peut s'avérer nécessaire de considérer les priorités de la communauté en premier afin d'atténuer l'anxiété, d'instaurer un climat de confiance et d'afficher des résultats dans des domaines qui lui importent. Il convient toutefois de faire une exception lorsqu'il existe une menace imminente de préjudice physique ou d'autres enjeux graves relatifs à la protection. Ceux-ci doivent alors être considérés comme prioritaires et la communauté doit être convaincue d'accepter cet état de fait. Lorsqu'une communauté propose une action qui viole les normes du droit international relatif aux droits de l'Homme, il convient de l'encourager à adopter une approche différente. Les communautés déplacées peuvent souvent être enclines à adopter de nouvelles conceptions vis-à-vis de problèmes que les agences interprètent parfois à tort comme des normes culturelles ou sociales. Globalement, il convient de trouver un juste équilibre

<sup>7</sup> Déclaration de certains acteurs sociaux rencontrés sur le terrain en 2023

<sup>8</sup> Propos d'un membre du comité local de conservation de la RNI rencontré sur le terrain

<sup>9</sup> Déclaration d'un enquêté rencontré à Kigogo

entre les priorités définies par la communauté, les capacités de l'organisation et le jugement des professionnels de la protection (UHCR, 2013).

**3.5. Forces, faiblesses et opportunité à exploiter pour les approches de gouvernance de la RNI**

Après l'analyse des politiques de gouvernance à la RNI, nous allons dresser le diagramme au SWOT qui nous permet de dégager les Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunity (opportunités), Threats (menaces) des approches mobilisées.

Voici comment se présente théoriquement ce diagramme avant de l'appliquer concrètement à notre problème des politiques et approches de gouvernance à la RNI.

La fusion des éléments ci-après conduit le plus souvent aux résultats suivants :

- Forces + Faiblesses = Réussite
- Faiblesses + Opportunités = Réussite
- Forces + Opportunités = Succès
- Faiblesses + Menaces = Echecs

Nous appliquons concrètement ces exigences de l'analyse SWOT de la manière suivante:

**Tableau n°10 : Etude SWOT de politique et approche de gouvernance à la RNI**

Forces des politiques approches de gouvernance à la RNI	Opportunités offertes par l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présence d'espace regorgeant des ressources naturelles,</li> <li>✓ Présence d'une population ayant des capacités d'extraire ces ressources,</li> <li>✓ Présence d'organisations et de leaders locaux capables de sensibiliser et influencer positivement les populations en faveur de la conservation.</li> <li>✓ Existence et application d'un arsenal juridique en faveur la conservation comme le code forestier, le code minier, le Décret N°038/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 11 octobre 2006 relatif à la création de la RNI, l'arrêté numéro 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature</li> <li>✓ Existence de plusieurs accords et conventions nationales et internationales pour la conservation de la nature.</li> <li>✓ Les accords de certains chefs coutumiers pour la conservation de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réduction de la pauvreté par la création d'emplois,</li> <li>✓ Participation de la population à la gouvernance de la RNI,</li> <li>✓ Etude du milieu pour une définition adaptée des actions relatives aux besoins des communautés,</li> <li>✓ Mis en place des accords clairs pour la conservation de la RNI</li> <li>✓ Partage de bénéfices entre différentes prenantes à la gouvernance de la RNI</li> <li>✓ Respect des accords signés avec la communauté locale pour une conservation consensuelle de la RNI</li> <li>✓ Le projet corridor vert Kivu-Kinshasa</li> <li>✓ Développement des infrastructures scolaires, sanitaires, routières, etc.</li> <li>✓ Développement local à travers le développement du tourisme</li> </ul>

<p>l'espace RNI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de certaines organisations œuvrant pour la conservation de la RNI.</li> <li>✓ Protection de l'environnement</li> </ul>	
<b>FAIBLESSES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Gouvernance autoritaire de la RNI</li> <li>✓ Exclusion de la communauté locale dans la gestion de la RNI</li> <li>✓ La non prise en compte des besoin de la communauté</li> <li>✓ Non-respect des conventions signées avec la communauté locale</li> <li>✓ Absence de consultation et/ou de consentement de certaines communautés pour la conservation</li> <li>✓ Gestion à distance de la RNI</li> <li>✓ L'absence de l'autonomie juridique de la RNI</li> <li>✓ Primauté des intérêts privés sur l'intérêt général ou communautaire</li> <li>✓ Existence des logiques disparates des acteurs œuvrant pour la conservation</li> <li>✓ Coupure et/ou interruption des financements en plein projet pour la conservation de la RNI</li> <li>✓ Manque de partage du bénéfice de conservation</li> <li>✓ Existence des conflits entre les gestionnaires de la RNI et la communauté locale</li> <li>✓ Marginalité accrue de la communauté locale de suite des conditions de vie misérable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insécurité physique (menace de mort et emprisonnement),</li> <li>✓ Pression humaine sur l'écosystème protégée.</li> <li>✓ Non appropriation de la conservation de la RNI par la communauté locale.</li> <li>✓ Résistance de la population à la conservation de la RNI</li> <li>✓ Inefficacité des actions amorcées faute de conflits</li> <li>✓ L'absence des bailleurs qui s'intéressent à la conservation de la RNI de suite des conflits</li> </ul>

**Source : Nos analyses en 2024**

De ce tableau d'analyse SWOT, il se dégage qu'il n'y a pas de réussite des politiques et approches de gouvernance appliquées dans la gestion de la RNI. Ainsi, le nombre de faits soulignant les faiblesses et

la gravité des faits présentés, nous amènent à soutenir que les forces sont dominées par les faiblesses. En effet, pourquoi malgré la proclamation du recours à la conservation participative, le problème de gouvernance autoritaire demeure toujours à la RNI. Ce problème est visible d'autant plus que les avantages véhiculés dans les messages de sensibilisations dans les communautés pour la conservation de la RNI ne sont pas visible sur le terrain. De ce fait, le mécontentement de la population est très considérable car la présence de la RNI devient non seulement une menace à leur sécurité sociale mais aussi, est à la base de pauvreté dans le milieu. Les acteurs locaux n'agissent pas comme on s'attend à ce qu'ils le fassent parce que les attentes qu'on a à leur égard sont couvertes des fausses promesses. Autrement dit les praticiens du développement se font des images erronées des populations africaines et en ont des représentations « biaisées » (Sardan, 1995). Ce qui nous permet de confirmer l'existence des approches verticales, déconnectés des savoirs locaux à la RNI. De ce fait, face aux faiblesses sus évoqués, Il convient, cependant, de s'interroger sur le type de gouvernance adopté pour la conservation de la RNI. Par ailleurs, le tableau, présente les opportunités à exploiter la réussite de l'action en faveur de la conservation de la RNI et donne les menaces auxquelles est exposée l'action entreprise.

### **Conclusion :**

Cet article avait pour objet d'analyser les effets sociaux et environnementaux des politiques et approches de gouvernance de la Réserve naturelle d'Itombwe. La démarche adoptée pour cette recherche était mixte (qualitative et quantitative). Ainsi, grâce à des entretiens semi-dirigé avec 46 enquêtés (autorités locales, responsables religieux et acteurs locaux), différents thèmes en rapport avec notre objet d'étude ont été proposé pour guider les échanges avec les enquêtés et l'administration du questionnaire à 384 enquêtés dans les territoires de Mwenga, de Fizi, de Walungu et d'Uvira.

A l'instar d'autres aires protégées du pays, la réserve d'Itombwe a été gérée suivant le modèle contraignant. Celui-ci excluait la population dans la gestion des aires protégées. Comme on pouvait s'y attendre, sans appui de la population ce modèle s'est révélé moins efficace. Il a fallu une approche alternative pour garantir la conservation. Considérant que la réussite de la gestion dépend étroitement de l'appui et du respect que la communauté accorde à la conservation. La gestion participative est une stratégie de gestion par lequel une partie du pouvoir est cédée aux parties prenantes ; pour sa relation directe avec les communautés locales, l'approche participative a souvent été considérée comme un moyen évident de réduire la pauvreté. Malheureusement, les tentatives d'encourager la foresterie collective, imposées par les services forestiers, n'ont pas donné les résultats escomptés car la prise en compte des facteurs sociaux auxquels les villageois étaient confrontés n'était pas du tout leurs préoccupations (FAO, 2003).

Comme l'a démontré Katé, il est admis que de nombreux programmes d'aide à la conservation consensuelle et à la gestion communautaire des forêts ont des résultats qui ne sont pas positifs pour les éléments les plus pauvres de la société. Les processus de cogestion, et les structures institutionnelles qui encadrent leur mise en œuvre, peuvent facilement être dominés par les membres les plus riches et les plus puissants de la communauté, ce qui a pour résultat de perpétuer ou même de renforcer les iniquités sociales. De ce fait, il a été prouvé que les approches et politiques de gouvernance à de la Réserve Naturelle d'Itombwe sont verticales, non encadrés par les textes juridiques, déconnectés des savoirs locaux et par conséquent demeure coercitive (tableau 4).

Considérant les indicateurs de la gouvernance, comme le Processus de négociation, participation de toutes les parties prenantes, la gestion transparente de la Réserve et le partage de bénéfices tel que

soulevé par la banque mondiale et l'OCDE, la mise en application de ces indicateurs des politiques et approches de gouvernance à la RNI n'ont pas apporté des effets escomptés (tableaux 5,6 et 8). Comme l'a souligné Epstein(2015), le recours intensif aux indicateurs de performance a soumis les autorités locales et les services publics locaux à de fortes pressions verticales, procédant à la fois de la carotte (octroi d'honneurs, d'autonomie et de budgets supplémentaires pour les plus performants) et du bâton (déshonneur public, réduction des dotations, voire mise sous tutelle). Par ailleurs, lorsqu'une institution est performante et satisfait toutes les attentes; lorsque le développement durable est au rendez-vous pour tous les hommes et toutes les femmes; lorsque la pauvreté est significativement réduite; lorsque la participation à la vie politique est assurée pour tous, dans cette situation, l'Etat de droit est au cœur de la bonne gouvernance. Il importe donc de mettre en place un système de règles qui soient réellement appliquées, d'établir des institutions qui fonctionnent efficacement et qui assurent une application efficiente de ces règles (Ziadi et al,2016).

Ainsi, la gouvernance a une importance capitale pour l'efficacité et l'impact social des aires protégées. Elle est une question de pouvoir, de relations et de redevabilité (compte-rendu) et peut être définie comme l'ensemble des interactions entre les infrastructures, les processus et les traditions qui déterminent comment l'autorité est exercée, les décisions sont prises et les autres acteurs et citoyens sont impliqués dans une aire protégée(Mubalama,2020).

## Bibliographie

1. Jacquemot. P., la résistance à la « bonne gouvernance » dans un Etat Africain. Réflexions autour du cas congolais in revue Tiers Monde, 2010(n°204) p129-146
2. Turbide J et Zúñiga-Salas V., Guide d'élaboration d'une politique de gouvernance, Pôles idéos-HEC, Montréal, 2017
3. Tyler.R.S, la cogestion des ressources naturelles : Réduire la pauvreté par l'apprentissage local, centre de recherche pour le développement international, Ottawa,2006.
4. Kerim S.A., la gouvernance dans le contexte de l'économie du développement : Apports et limites, ES n°2016
5. Nguingiri JC., Gouvernance des aires protégées : l'importance des "normes pratiques" de régulation de la gestion locale pour la faisabilité des réformes dans le Bassin du Congo, in Gestion des ressources naturelles. Participations et médiations, 2003 sur <https://doi.org/10.4000/apad.3563>
6. Bambu Liena P, enjeux et défis de la création des aires protégées en République Démocratique du Congo : Regard sociologique sur le processus de classement des forêts de la Lomami, thèse de doctorat en sociologie, UNIKIS, 2015.
7. Khosrokhavar F., La gouvernance et la place du politique Gouvernance, État et société civile, Presse Universitaire d'Ottawa, Canada, 2001, p117 à 127
8. Schreckenber K, Luttrell C et Moss C., Programme Environnement et politique forestière : Littérature grise Gestion forestière participative : vue d'ensemble, Mars 2006, sur [www.odifpeg.org.uk/publications/greyliterature](http://www.odifpeg.org.uk/publications/greyliterature)
9. Déry, S. & Tremblay, M. (2008). L'implantation des aires protégées au vietnam : quels impacts pour les populations locales ? Une étude de cas dans la province de Lâm Đồng. [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, 8(3), 0-0.p18
10. Maitre.A. , comprendre la gouvernance et ses enjeux, in mouvement communal, n°845,fevrier,2010

11. Gaudin JP et Vairel F, conclusion : le « travail » politique de la gouvernance. Approches localisées des élites du développement in *Revue Gouvernance*, Volume 16, numéro 2, 2019
12. Lequin M., Création d'une aire protégée et logiques d'action de l'état et du milieu : analyse d'une irréconciliabilité constructive à l'œuvre, in *étude caribéenne*, 2009,p18
13. Thiou Tanzidani Komlan Tchamie , « Quelques axes de réflexion sur la gestion participative des aires protégées pour une meilleure conservation de la biodiversité au Togo », Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003
14. Dumas B et Séguier M. , construire les actions collectives :développer les stratégies, comprendre la société in *chronique social*,2004
15. Drolet, M. , L'approche communautaire : un moment pour réfléchir sur l'orientation du service social. *Service social*, 1986, 35(3), 416–444.<https://doi.org/10.7202/706322ar>
16. Epestein R., La gouvernance territoriale : une affaire d'État La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires, *L'Année sociologique*, 2015, 65, n° 2, pp. 457-484 sur <https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2015-2-page-457.htm>
17. Mengue-Medou C., Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation, *Vertigo*, VOLUME 3 NUMÉRO 1 | AVRIL 2002. <https://doi.org/10.4000/vertigo.4126>
18. Mubalama K L., statut et gestion des aires protégées, éd Université Officielle de Bukavu, RDC, 2018.
19. Olivier de Sardan. JP, *Anthropologie et Développement : Essai en socio- anthropologie du changement social*, 1995, sur <http://classiques.Uqac.Ca/>
20. Maeschalck M., Normes de gouvernance et enrôlement des acteurs sociaux dans *Multitudes 2008/3 (n° 34)*, pages 182 à 194
21. Jacquemot P., La résistance à la « bonne gouvernance » dans un État africain. Réflexions autour du cas congolais (RDC) in *Revue du Tiers Monde*,2010/4(n° 204) pages 129 à 146
22. Nguingiri JC., Gouvernance des aires protégées : l'importance des "normes pratiques" de régulation de la gestion locale pour la faisabilité des réformes dans le Bassin du Congo, 2003,<https://doi.org/10.4000/apad.3563>
23. Ziadi A et Bribah I., Gouvernance et croissance économique Application au cas des pays de l'UEMOA, *Journal of Academic Finance (J.A.F.)* N°7 fall 2016
24. Rutakayingabo Mweze.D., Dynamique socioéconomique et gestion des aires protégées : Vers une reterritorialisation des politiques publiques environnementales, Thèse, sciences agronomiques, Université d'Antananarivo, 2020
25. OCDE, *Stratégies et politiques de gouvernance réglementaire*, 2010
26. UNHCR, document d'orientation sur la protection. Comprendre l'approche communautaire de la protection. Division de la protection internationale, 2013
27. ACF, *approche communautaire*,2012